



Travail disimulé ou non ?

Par **moonzy**, le **08/01/2019** à **17:23**

Bonsoir,

Je voudrais vous expliquer mon cas de figure et de connaître votre avis sur ma situation. Avant d'engager des démarches au prud'homme.

Comme le titre du poste indique, je voudrais savoir si je suis dans un cas d'illégalité ou non svp.

Je travaille dans l'entreprise en questions depuis plus de 4 ans.

1. Je suis actuellement a mon 5eme postes dans cette entreprise, mais cela fait plus de 5 mois que je n'ai toujours pas d'avenant de contrat pour mon dernier poste alors que j'exerce les fonctions de ce nouveau poste, aucune augmentation n'a été rajouté également.

2. Quand j'étais au poste numéro 3, mon contrat indiquait que j'étais N2 au support, alors que sur la fiche de paye, il est indiqué que je suis gestionnaire d'incident.

Pour le cas numéro 1, le seul document qui prouve que ce changement a eu lieu, c'est un organigramme qui a été envoyé par le Directeur général dans lequel mon nom est précisé clairement. (j'ai également des mails, mais je suppose que ce n'est pas une preuve ?).

Pour le cas numéro 2, j'ai le contrat et les fiches de paye.

Pouvez-vous m'informer si je suis bien dans un cas d'illégalité et si ca vaut le coup d'ailler au prud'homme pour ca ? A savoir que l'entreprise a plus que les moyens d'avoir un bon avocat.

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **08/01/2019** à **18:26**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez demandé par écrit d'une manière prouvable (lettre recommandée ou à la rigueur mail) que vos fonctions réellement exercées soient reconnues et ce qui vous a été répondu...